

Réunion du 22 février 2019
Convocation du 12 février 2019
Affichage du 12 février 2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 FEVRIER 2019

Suite à convocation de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'est réuni, salle polyvalente, le vendredi 22 février 2019 à 18H30.

Présents : Outre Monsieur le Maire, Messieurs Blanc G et Landra Ph, adjoints ainsi que Mesdames Domerego M, Leandro M, Scotto M, Videau A et Monsieur Martigny J conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Di Salvo M représentée par pouvoir à Monsieur Landra Ph, Monsieur Albin M représenté par pouvoir à Monsieur Blanc G.

Secrétaire de séance : Madame Scotto M désignée à l'unanimité.

Ordre du jour : Approbation du PV du 20 décembre 2018 - Orientations budgétaires - Avenant à la convention pour la télétransmission des actes - Diffusion sur internet des données du répertoire national des Elus - Questions diverses

En préambule, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux personnes présentes pour ce 1^{er} conseil municipal de l'année 2019. Il a ensuite excusé les personnes absentes et présenté leurs pouvoirs.

APPROBATION DU PV DU 20 DECEMBRE 2018

Ce document est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les discussions sur les orientations budgétaires seront suivies d'une réunion de la commission des finances et des travaux.

Le débat d'orientations budgétaires, bien que facultatif pour les communes de moins de 3 500 habitants est nécessaire pour permettre de prendre les meilleures décisions possibles pour élaborer en toute transparence les budgets 2019 de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Il indique que l'année 2018 s'est clôturée par un excédent à l'instar des années précédentes. C'est le reflet d'une gestion rigoureuse des fonds publics. Il rappelle que les excédents de fonctionnement peuvent être reportés à la section d'investissement.

Budget de la commune

Monsieur le Maire indique que l'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à 64 321.69 €. Sa diminution par rapport à l'exercice précédent est essentiellement due au remboursement de deux années de frais de scolarité à la commune de l'Escarène. Il rappelle que les frais de scolarité s'élèvent en moyenne à un peu plus de 20 000 euros pour une année scolaire.

De plus, la commune participe également aux frais de restauration scolaire supportées par les foyers dont les enfants sont scolarisés dans la commune de l'Escarène.

L'excédent global de fonctionnement s'élève à 182 450.50 €. Il sera affecté à différents programmes d'investissement.

Il faudra toutefois attendre que la Direction générale des finances publiques valide notre compte administratif en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

En ce qui concerne les taxes locales, Monsieur le Maire précise que la compensation par l'Etat de l'exonération de la taxe d'habitation pour les foyers reste encore très floue. A ce jour, la seule information que nous ayons eue, c'est une revalorisation des bases d'imposition de 2.2 %.

Concernant le personnel, les emplois aidés sont pris en charge à 40% contre 80 à 90% auparavant. Monsieur le Maire rappelle que c'est grâce à ce type de contrat que les services communaux peuvent fonctionner correctement avec 1,5 équivalent temps plein pour le service administratif et 1,5 pour le service technique.

En ce qui concerne les investissements, en 2018 la commune a réalisé d'importants programmes d'investissement. Avec regret, Monsieur le Maire propose d'abandonner le programme de la reconstruction de parcelle C341 « La Dounga » en raison d'importantes difficultés à mobiliser les financements pour faire aboutir cette opération. A l'époque de l'émergence de ce projet, il était envisagé d'obtenir jusqu'à 70% de financements alors qu'aujourd'hui le taux avoisine les 40%. Dans ces conditions, l'équilibre financier de l'opération n'est pas possible.

Monsieur le Maire précise que l'abandon temporaire de cet investissement ne signifie pas que le projet est définitivement abandonné. Il convient de relancer la piste d'un éventuel partenariat avec un bailleur social. Il indique que si un partenariat devait se faire, l'idéal serait qu'il soit conclu avec un organisme tel qu'Habitat 06 qui dépend directement du Département.

Monsieur le Maire propose un tour de table afin que chacun émette son avis.

Madame Amelle Videau fait part de son opposition à l'abandon du projet en mettant en avant la pertinence du projet et les subventions déjà obtenues.

Monsieur le Maire répond qu'un plan de financement avait effectivement été réalisé mais qu'aucune certitude de subvention n'avait été obtenue. Seul des fonds émanant du programme d'aménagement solidaire (PAS), mis en place à l'époque par la Région Paca pouvaient être mobilisés. Depuis les dernières élections régionales, ce dispositif a été abandonné par l'exécutif régional.

Monsieur Joris Martigny propose de s'orienter vers une suspension du projet mais pas un abandon.

Madame Monique Domerego affirme qu'il est important qu'un projet puisse être réaliser sur cette parcelle pour que le bâtiment ne reste pas en l'état.

Monsieur le Maire indique qu'un projet de cette envergure, faisant appel à des financements croisés, nécessite l'aval de tous les financeurs afin de garantir sa réalisation. Par ailleurs, il précise que dans les estimations initiales, la part communale ne devait pas dépasser 600 000 € avec un emprunt sur 30 ans.

Le projet initial prévoyait des locaux publics, des logements communaux à caractère social et des places de parkings pour une surface respective de 300 m² par niveau, le tout accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire indique que conserver ce programme d'investissement au budget 2019, en sachant qu'il n'est pour l'instant pas réalisable, altérerait la sincérité du budget.

Néanmoins, il propose que nous nous employions à trouver un porteur pour ce projet. Dès lors, il sera proposé, avec un plan de financement réactualisé, d'ouvrir à nouveau une ligne budgétaire.

Madame Videau indique que la reconstruction de « la Dounga » tel que le projet avait été envisagé, constituerait une action valorisante pour la commune.

Monsieur le Maire en convient car il palliait entre autres, au déficit de locaux publics accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux besoins de logements à loyers modérés. Concernant le stationnement, les difficultés ont été résolues avec la création des parkings des Escaions et du Bausset.

Monsieur Martigny demande s'il ne serait pas possible d'échelonner les travaux et de procéder par tranches.

Monsieur le Maire répond qu'il est facile d'échelonner des travaux intérieurs, mais que concernant le gros œuvre, il doit être réalisé en totalité au risque de surcoûts notoires.

Madame Videau pose la question de la sécurité du bâtiment dans son état actuel.

Monsieur Blanc, adjoint, lui répond que malgré son ancienneté, le bâtiment est encore sain.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle que si la commune a déjà réalisé seule du logement communal/social, dans le cas de la parcelle C341 « la Dounga », le projet est beaucoup plus conséquent et complexe pour être supporté par la commune seule.

Le conseil municipal prend acte.

Monsieur de Mairie propose ensuite d'abonder certains programmes d'investissement, il s'agit :

- des gros travaux de voirie
- de l'aménagement du cimetière
- des acquisitions foncières en vue de l'acquisition du foncier pour construire la future station de traitement des eaux usées
- de l'éclairage public avec la 2^{ème} tranche du remplacement des lanternes par des lanternes à leds et la mise en valeur de bâtiments et monuments communaux.

Ces dépenses feront l'objet de demandes de financements qui viendront abonder les recettes d'investissement. La communauté de communes du pays des Paillons sera sollicitée pour le financement de certains projets. Elle peut participer à hauteur de 50% de la part restant à la charge de commune dans le cadre de fonds de concours.

Monsieur le Maire indique ensuite que les deux contrats aidés de la commune prendront fin en avril et en mai. La commune reste tributaire des aides octroyées par l'Etat aux collectivités.

En ce qui concerne les taxes locales, comme énoncé auparavant, les bases devraient être revalorisées de 2.2%. Elles restent malgré tout très basses dans notre commune. Malgré des taux « élevés » les taxes foncières et d'habitation payées par les contribuables de la commune sont beaucoup moins élevées que dans des collectivités où les taux sont beaucoup plus bas.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2019.

Par ailleurs, il propose de n'augmenter aucun service hormis la redevance du taxi de la commune qui passera de 220 € à 240 € annuels.

Il indique que la commune n'est pas endettée mais sa capacité d'endettement est malgré tout excessivement faible compte tenu de la faiblesse de ses ressources.

Après débat, le conseil municipal prend acte de l'ensemble de ces orientations.

Monsieur le Maire conclue en rappelant que les commissions des finances et des travaux se réuniront en vue de l'élaboration du budget 2019, avec toujours le même objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en continuant à privilégier l'investissement.

Budget de la régie de l'eau et de l'assainissement

L'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à 9 056.48 €, pour un excédent global de 27 802.34 €.

Monsieur le Maire indique que ces montants tiennent compte des amortissements de la station de pompage.

Il propose au conseil municipal que la priorité cette année soit de consacrer notre énergie à la construction de la future station de traitement des eaux usées. A ce titre, il précise qu'une réunion avec la sous-préfète Nice Montagne et les services de l'Etat est prévue le 27 février. Il sera question d'aborder les financements mais aussi la question foncière et les difficultés que rencontre la commune pour aboutir à un accord avec les différents propriétaires. Le seul endroit possible pour l'implantation de la station, se situe entre la gare SNCF et le passage à niveau n°13. Les cinq parcelles utiles pour réaliser l'ouvrage et les accès appartiennent à deux propriétaires privés et à la SNCF. Les approches effectuées auprès des propriétaires sont restées infructueuses. Monsieur le Maire compte sur cette réunion afin que l'Etat puisse nous aider à trouver une solution pour ces acquisitions, y compris en ayant recours à une procédure de déclaration d'utilité publique. Malgré tout, il souhaite privilégier une solution amiable.

Il explique que la station sera réalisée à 100 m des habitations et le procédé ne génèrera aucune nuisance olfactive. Le taux de subvention nécessaire à sa réalisation s'établit à 80%. Si ce n'est pas le cas, la collectivité n'aura pas les moyens de supporter la charge de l'investissement ni même d'assurer son entretien, compte tenu du faible nombre d'abonnés.

Concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019, Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation. Ils pourront être réactualisés lors de la création de la STEP.

Concernant les investissements, les programmes suivants seront abondés :

- travaux sur le réseau d'eau
- compteurs et branchements

Par ailleurs, un nouveau programme sera ouvert et progressivement abondé pour la réalisation de la station de traitement des eaux usées.

Enfin, Monsieur le Maire indique que les budgets 2019 devront être voté avant le 15 avril, sous réserve de la réception des éléments qui doivent nous être transmis par l'Etat qui sont nécessaires à leur élaboration.

Le conseil municipal prend acte de l'ensemble de ces orientations.

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT (DEL2019-038)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Landra, adjoint.

Monsieur l'adjoint rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 6 janvier 2015, la commune a signé une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat. Cette convention prévoyait de transmettre les principaux documents administratifs et budgétaires par voie dématérialisée.

Il indique que la transmission au contrôle de la légalité est obligatoire pour les marchés publics dont le seuil est égal ou supérieur à 209 000 €/HT (art. d.2131-5-1 du CGCT).

La réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1er avril 2016 fixe notamment l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de passation de marchés publics et rend obligatoire depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation de tous les marchés de plus de 25 000 €/HT passés entre la commune et les opérateurs économiques.

Afin de pouvoir avoir accès à cette télétransmission, il propose de signer l'avenant à la convention initiale ainsi que la charte de la dématérialisation des actes de la commande publique transmis par la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet d'avenant à la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que la charte de la dématérialisation des actes de la commande publique.

DIFFUSION SUR INTERNET DES DONNEES DU REPERTOIRE NATIONAL DES ELUS

Monsieur le Maire indique que le répertoire national des élus est à la disposition du public sur internet. Toutefois la préfecture demande une vérification des données personnelles de chaque élu.

Monsieur Philippe Landra donne lecture des renseignements à vérifier afin de transmettre les modifications aux services de l'Etat.

Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal souhaite aborder d'autres questions que celles inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Joris Martigny souhaite aborder la question du déploiement de la fibre optique. Il indique que depuis quelques jours un panneau a été installé par la société Axione, en charge du déploiement, mais les dates d'intervention et de mise en service ne sont pas mentionnées.

En réponse, Monsieur le Maire indique que d'avis général, il subsiste de grosses interrogations quant à la livraison de la fibre optique pour 2020. A ce jour, il ne dispose que de peu d'informations sur ce dossier piloté par le SICTIAM.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h50.